

The hour for Private Members' Business expired.

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

---

*Changes in Committee Membership*

Notice having been filed with the Clerk of the House pursuant to Standing Order 65 (4) (b), membership of Committees was amended as follows:

Mr. Lambert (Edmonton West) for Mr. Munro (Esquimalt—Saanich) on the Standing Committee on External Affairs and National Defence.

Messrs. Railton, Hopkins, Côté, Watson and Young for Messrs. Demers, Collenette, Kaplan, Baker (Gander—Twillingate) and Herbert on the Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs.

Mr. Gilbert for Mr. Knowles (Winnipeg North Centre) on the Standing Committee on Health, Welfare and Social Affairs.

Messrs. Demers, Collenette, Kaplan, Baker (Gander—Twillingate) and Herbert for Messrs. Railton, Hopkins, Côté, Watson and Young on the Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs.

---

At 3.15 o'clock p.m., the House adjourned until Monday at 2.00 o'clock p.m., pursuant to Standing Order 2(1).

---

*Modifications de la composition des comités*

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Lambert (Edmonton-Ouest) en remplacement de M. Munro (Esquimalt—Saanich) sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

MM. Railton, Hopkins, Côté, Watson et Young en remplacement de MM. Demers, Collenette, Kaplan, Baker (Gander—Twillingate) et Herbert sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Gilbert en remplacement de M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

MM. Demers, Collenette, Kaplan, Baker (Gander—Twillingate) et Herbert en remplacement de MM. Railton, Hopkins, Côté, Watson et Young sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

---

A 3 h. 15 de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.